D L P - 7 - 4 - 7842184

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F. 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone nº 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant P. JOURNET - Nº 534 A.D.

BULLETIN N° 120 D'AVRIL 1978 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les conditions climatiques demeurent favorables à cette maladie. Si les ascospores ne sont pas encore très abondantes, elles sont cependant assez nombreuses pour provoquer, au stade actuel de la végétation, des contaminations sérieuses.

Depuis la note du 28 Mars dernier, la végétation s'est développée et, sur certaines variétés, des feuilles se sont étalées. De plus, les pluies, localement abondantes, ont pu diminuer l'efficacité du dernier traitement, souvent réalisé dans de mauvaises conditions. En conséquence, il convient d'effectuer, dès que possible, une nouvelle application.

TAVELURE DU POMMIER - Les conditions ont également été favorables à cette tavelure et beaucoup de variétés ont vu leur végétation se développer depuis le dernier traitement. En conséquence, une nouvelle application doit être faite dès maintenant. Les variétés à débourrement tardif qui ont atteint ou dépassé le stade C 3 D, doivent recevoir leur premier traitement.

Il est rappelé que, dans la période actuelle, les traitements contre les tavelures éliminés par les pluies doivent être renouvelés sans attendre d'informations de la Station.

OIDIUM DU POMMIER - Les conditions climatiques ont été jusqu'alors défavorables à cette maladie. Sur les variétés sensibles, on profitera cependant du traitement anti-tavelure pour intervenir contre cette affection.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Les projections d'ascospores sont commencées. En conséquence, effectuer un premier traitement.

PSYLLES DU POIRIER - L'activité des psylles est toujours faible. Attendre, pour intervenir, des informations de la Station.

PUCERONS CENDRES DU POMMIER ET DU POIRIER - Il est rappelé que les traitements précoces qui détruisent les fondatrices sont à effectuer aussitôt avant floraison. On profitera du traitement anti-tavelure, pour intervenir dans les vergers, où ces insectes se révèlent habituellement dangereux. Dans les vergers de poiriers où les premières fleurs sont ouvertes, on utilisera un aphicide non toxique pour les abeilles (Bromophos, Diéthion, Phosalone, Pirimicarbe).

CHENILLES DEFOLIATRICES - Quelques premiers dégâts ont été constatés sur pommier. En cas de présence de ces ravageurs, ajouter à la bouillie anti-tavelure l'un des produits suivants : azinphos, bacillus thuringiensis, méthidathion, parathion, phosalone, trichlorfon.

Il est rappelé que phosalone, méthidathion et azinphos sont également actifs contre les pucerons.

ARAIGNEE ROUGE - Il est beaucoup trop tôt pour intervenir.

VIGNE

EXCORIOSE - La maladie est redevenue virulente au cours de l'année 1977 et ses manifestations sont fréquentes dans certains vignobles. Dans ces conditions, il est indispensable d'effectuer, dans les parcelles atteintes, même si elles ont été traitées au cours de l'hiver dernier à l'arsenite de soude, une pulvérisation, dès les premiers stades de la végétation, lorsque qu'apparaissent des feuilles rudimentaires, rassemblées en rosette, et dont la base est protégée par la bourre. Les produits suivants peuvent être utilisés : dichlofluenide (200 gr. M.A./hl), dithianon (50 gr. M.A./hl), folpel (150 gr. M.A./hl), manco-

zèbe (280 gr M.A./hl), méthirame de zinc (320 gr M.A./hl), propinèbe (280 gr M.A./hl).

Les associations suivantes peuvent également être utilisées : captafol + folpel - folpel + mancozèbe - manèbe + méthylthiophanate.

CEREALES

BLES D'HIVER, ESCOURGEONS ET ORGES D'HIVER

Piétin verse - Les premières manifestations de cette maladie sont visibles dans quelques cultures. Il est rappelé que ses symptômes se présentent sous la forme d'une tache marron clair, ocellée devenant plus foncée en vieillissant. Ces altérations apparaissent d'abord sur les gaines, puis sur les tiges. Il est cependant souvent utile d'éliminer la première feuille, morte, pour les observer.

Actuellement, les lésions du piétin verse sont bien marquées sur les gaines, mais peu sur les tiges.

Pour décider de l'opportunité du traitement, nous rappelons que les agriculteurs doivent faire, dans chacune de leurs parcelles, des sondages pour déterminer le pourcentage de pousses atteintes. Pour chaque parcelle, 25 pieds doivent être prélevés ; sur ces pieds, l'examen précis de deux pousses bien développées permet de déterminer un pourcentage d'attaques.

La gravité du piétin verse, ainsi que de la fusariose, dépend de plusieurs facteurs. En conséquence, les emblavures situées dans les conditions suivantes doivent être, dès maintenant, particulièrement surveillées.

- précédents tels que : céréales à paille, colza, pois, betteraves, pommes de terre ;
- sol profond (supérieur à 50 cm) ;
- semis précoces (avant le 1er Novembre) ;
- fumure azotée importante ;
- variétés sensibles (toutes les variétés de blé le sont, sauf Roazan) ;
- parcelles dans lesquelles les symptômes de piétin verse sont habituellement précoces.

Actuellement, des sondages sont en cours. Leurs résultats seront publiés dans le prochain bulletin. Les seuils d'intervention seront également mentionnés, ainsi que les produits utilisables. De toute manière, il est encore trop tôt pour intervenir, mais les agriculteurs doiven prendre, dès maintenant, toute disposition utile pour exécuter des traitements en cas de nécessité.

Rhynchosporiose de l'orge - La rhynchosporiose est présente dans de nombreuses cultures.

Attendre le prochain bulletin pour, éventuellement, intervenir contre cette maladie, en même temps que contre le piétin.

COLZA

Méligèthes - Les conditions climatiques actuelles sont défavorables à la dissémination de ces insectes. Cependant, tout réchauffement permettra leur extension. Si les traitements deviennent ainsi indispensables, se référer, pour leur exécution, à la note du 20 Mars.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des
" PAYS DE LA LOIRE " :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 6 AVRIL 1978